



Mémoires d'Ici au centre de l'attention de la Députation

Grand Conseil La session d'automne ne s'annonce pas d'une densité folle pour la région. La subvention **cantonale** à l'institution d'archives devrait être augmentée.

«Pour la Députation, ce n'est pas une grande session. Le dossier qui a retenu notre attention concerne la Fondation Mémoires d'ici.» Au micro de RJB, la présidente de la délégation francophone au **Grand Conseil**, Pauline Pauli (PLR, Nidau), ne fait pas de mystères quant à la digestion du menu de la session d'automne qui s'ouvre lundi.

Ainsi, le principal point qui a été discuté lors de la séance préparatoire a trait au crédit d'engagement que l'Ours attribuera au Centre de recherche et de documentation du **Jura bernois** pour les années 2026 à 2029. Il est demandé au Législatif de débours

ser 2,28 millions pour la période susmentionnée. Soit un montant de 570'000 par an, contre 536'585 fr. actuellement. «Mémoires d'Ici est là pour protéger, préserver et transmettre le patrimoine culturel du **Jura bernois**. Sa raison d'être est reconnue et saluée par la Députation», souligne Pauline Pauli.

«Mémoires d'Ici est à un moment charnière de son développement avec l'ouverture, en mars 2025, d'un nouvel espace de stockage relié à ses locaux actuels. Il s'agit d'une étape importante pour garantir la pérennité de l'institution. Dans les années à venir, la fondation sera aussi confrontée à

deux enjeux majeurs pour la durabilité de ses activités: d'une part l'entretien à long terme de son infrastructure informatique, ressource fondamentale pour tout centre d'archives, et d'autre part, l'augmentation régulière de ses collections qui implique des coûts supplémentaires», écrit l'Ours dans sa documentation. «L'importance de Mémoires d'Ici pour le **Jura bernois** n'est plus à prouver. Le crédit est donc soutenu de manière unanime par la Députation», appuie Pauline Pauli. Précisons encore que la demande a été unanimement approuvée par le **Conseil du Jura bernois**, lequel prendra en charge cette

subvention à travers son enveloppe culturelle.

Par ailleurs, le **Grand Conseil** se penchera, notamment, sur une motion portée par Karim Saïd (PS, Bienne) intitulée «Pour une législation visant à protéger les jeunes en âge de scolarité des effets néfastes des réseaux sociaux». Dans sa prise de position, le **Conseil exécutif** argue «qu'il n'est pas judicieux de légiférer au plan **cantonale**, mais qu'il conviendrait d'envisager une telle régulation à l'échelle nationale, voire internationale». Le **Gouvernement** estime «qu'il est prioritaire d'exploiter les possibilités d'action juridique à disposition tout en maintenant et en développant les différentes mesures de prévention de manière ciblée».

Relevons encore la motion de Sandra Schneider (UDC, Bienne) et Maxime Ochsenbein (UDC, Valbirse) titrée «Des fusions de communes sans pertes de territoire pour le **canton de Berne**». Le **Gouvernement**, qui recommande l'adoption et le classement, souligne que «pour que la commune puisse soumettre à votation son changement d'appartenance **cantonale**, elle a besoin que le **Canton de Berne** lui accorde la compétence nécessaire en amont. Cela s'applique également dans le cas où une commune **bernoise** souhaite fusionner avec une d'un autre **canton**».

L'Exécutif souligne encore que la Question jurassienne est réglée et que les **cantons** s'y sont engagés sans équivoque dans le Concordat régissant le transfert de Moutier. *epe*